

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2008

1. Avenant N° 2 – Alimentation en eau potable.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance :

- de l'avis de la commission d'appel d'offre,
- du projet d'avenant n°2,
- du rapport de présentation de l'avenant n°2,
- Approuve l'avenant n°2

2. PAE les Drussières.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 19 mai 2008.

Le Conseil Municipal,

Décide :

Article 1 : Il est institué un Programme d'Aménagement d'Ensemble sur les parties du territoire de la Commune de la Roche St Secret Béconne délimité par un trait rouge sur le plan au 1/2000^{ème} et 1/2500^{ème} (cadastre) annexé à la présente délibération et cadastré section B numéros 1002 – 1023 (partie) – 1044 à 1050.

Article 2 : Le programme des équipements publics correspondant comprend :

- a) l'aménagement d'un chemin rural de desserte dont les caractéristiques sont les suivantes : emprise de 5 mètres en bicouche avec placette de manœuvre. Le chemin sera prolongé au-delà du ruisseau jusqu'à la voie communale, en tant qu'issue de secours sous forme de voie empierrée.
- b) Des réseaux hydrauliques comprenant :
 - l'alimentation en eau potable en PVC diam 53/63 et en diamètre 100 et le raccordement par branchement des parcelles concernées avec la mise en place d'un poteau incendie.
 - La réalisation d'un réseau d'assainissement des eaux usées en diamètre 200 PVC classe CR8 et des regards de visite ainsi que les branchements des parcelles concernées.
- c) Des réseaux dits « secs » comprenant :
 - l'alimentation basse tension en souterrain,
 - l'éclairage public,
 - le réseau téléphonique.
- d) Des dépenses diverses comprenant :
 - les honoraires d'étude et de maîtrise d'œuvre des VRD,
 - des frais financiers,
 - la récupération des TVA (part non récupérée par le FC TVA),
 - des frais divers et imprévus.

Article 3 : Le programme des équipements publics sera achevé au plus tard le 31/12/2010.

Article 4 : Le coût total du programme des équipements publics est estimé à cent quatre vingt douze mille sept cent cinquante cinq euros hors taxes (192 755 €HT).

Article 5 : La part des dépenses de réalisation de ces équipements mise à la charge des constructeurs est fixée à 165 414 euros du coût du programme, soit 85.82 % déduction faite des travaux pouvant bénéficier à des tiers.

Article 6 : La part des dépenses de réalisation de ces équipements mise à la charge des constructeurs sera répartie quelles que soient les catégories des constructeurs en proposition du nombre de mètres carrés de SHON réalisée à savoir :
 $165\,414 / 1265 = 130.76$ €par mètre carré de SHON.

Article 7 : Il est donné autorisation à Monsieur le Maire de signer toutes conventions, actes ou documents relatifs au PAE.

Article 8 : La présente délibération prendra effet à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités de publicité, à savoir, l'affichage en mairie et parution dans deux journaux conformément à l'article R 332-25 du code de l'urbanisme.

3. Convention de mise à disposition du personnel du SIGACAD.

Le Maire fait part au conseil que des conventions de mise à disposition du personnel du SIGACAD de Vesc, doivent être signées entre la commune et le syndicat.

4. Choix du prêt relais TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de réaliser auprès de la caisse d'épargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 250 000 euros, destiné à financer le montant de la TVA des travaux de l'assainissement général de la commune de la Roche Saint Secret Béconne.

5. Remise en ordre de la voirie communale.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de remise en ordre de la voirie communale n'est pas encore terminé et qu'il reste des actes notariés à signer chez Maître MIRAS, notaire à Taulignan.

6. Captage des sources « ARMAND, ROUX »

Le Maire donne quelques informations sur le captage des sources. Le Conseil Municipal, à travers un groupe de travail, assurera l'étude et le suivi du dossier et l'éventualité d'une action.

7. Questions diverses

Divers renseignements sont demandés au Maire concernant les travaux en cours.